

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24338777

Déposé
22-01-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0402297206

Nom(en entier) : **PRECISION BALL GROUP**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de Renoupré 2
: 4821 Dison**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)

D'un acte reçu par Maître Anaïs SACCARO, Notaire à Verviers, en date du 15 décembre 2023, enregistré, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «**PRECISION BALL GROUP**», ayant son siège à 4821 Dison (Andrimont), rue de Renoupré 2, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité:

I. Proposition d'ajouter la possibilité pour l'organe d'administration de distribuer des acomptes sur dividendes et ajout d'un article 33bis dans les statuts**Première résolution**

L'assemblée générale décide d'ajouter un article 33 bis dans les statuts prévoyant la possibilité pour l'organe d'administration de procéder à des acomptes sur dividendes.

En conséquence, l'article 33bis sera libellé comme suit :

« Article 33 bis : Paiement des dividendes et acomptes sur dividendes

Le paiement des dividendes se fait à l'époque et aux endroits désignés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé, sous sa propre responsabilité et conformément aux dispositions légales, à décider le paiement des acomptes sur dividendes. »

II. Coordination des statuts**Deuxième résolution**

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Pour extrait analytique conforme,

Le Notaire Anaïs SACCARO, de Verviers,

Déposé en même temps:

- expédition de l'acte du 15 décembre 2023

- statuts coordonnés